

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-09-143
Séance du 25 septembre 2024

Objet : Ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de l'Allée de la Pinède

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
21	9	3

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y **CHAPELET**, Christian **BAUME** procuration à P.**BERTHOMIEU**, Jennifer **OBID** procuration à M.**GRAZIANO-BAYLE**, Jean Christian **REY** procuration à C.**MUCCIO**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Raymond **MASSE** procuration à C.**SUAU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.**ROUX**, Thierry **VINCENT** procuration à L.**MARQUES-ROUX**, Olivier **WIRY** procuration à G.**SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sandrine **ANGLEZAN**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Michel **SELLENS**

Objet : Ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de l'Allée de la Pinède

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment en ses articles L.318-3, R.318-10 et R.318-11,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-4 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment en ses articles R.134-5 et suivants,

Considérant que l'Allée de la Pinède est une voie privée ouverte à la circulation publique, située dans un ensemble d'habitations,

Considérant que la Commune n'arrive pas à nouer le contact avec les sociétés propriétaires de la voie, « La Gérance Générale Foncière » et « Gestrimélec », ce qui rend impossible le transfert amiable,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 11 septembre 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « Allée de la Pinède » cadastrée BK 32, d'une superficie de 1 303 m² et d'une longueur de 176 m,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer l'enquête publique conjointe dont les modalités seront précisées par voie de publication,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

